

certificats émis par un fiduciaire pour financer l'achat de matériel de transport. Le montant total des engagements de la Banque en prêts, garanties, etc., excédant \$200,000 chacun, ne doit pas dépasser 200 millions.

La Banque est libre d'accepter toute forme de garantie subsidiaire en échange de ses prêts, y compris des biens immobiliers et mobiliers qui constituent les garanties ordinaires. Elle a pour but de compléter les services des autres institutions prêteuses plutôt que de les concurrencer et la loi ne l'autorise à consentir des crédits que si, de l'avis du Conseil, ces crédits ne peuvent s'obtenir ailleurs à des conditions raisonnables. Ses opérations consistent en prêts de capitaux à terme fixe plutôt qu'en prêts pour fins d'exploitation courante. Il est expressément interdit à la Banque d'accepter des dépôts. Elle a des bureaux dans les villes suivantes: St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Moncton, Rimouski, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Sherbrooke, Ottawa, Toronto, Hamilton, Waterloo, London, Windsor, Sudbury, Port Arthur, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Kelowna, Vancouver, Victoria et Prince George.

2.—Actif et passif de la Banque d'expansion industrielle, au 30 septembre 1963-1967

Détail	1963	1964	1965	1966	1967
	(millions de dollars)				
Actif					
Prêts en cours ¹	200.9	224.2	255.1	298.1	333.5
Autres actifs.....	3.7	5.2	6.9	7.0	7.3
Total, actif.....	204.6	229.4	262.0	305.1	340.8
Passif					
Capital et réserves.....	53.3	57.0	61.7	66.2	71.1
Obligations en cours.....	147.6	168.1	195.4	232.8	262.5
Autres passifs.....	3.7	4.3	4.9	6.1	7.2
Total, passif.....	204.6	229.4	262.0	305.1	340.8
Opérations de prêt					
Sorties de fonds.....	74.0	69.5	81.1	98.1	96.3
Remboursements.....	38.2	46.2	50.2	55.2	61.1
Prêts en cours et autorisés ¹	232.6	264.2	297.8	350.6	388.6
	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre
Clients.....	5,105	6,028	6,962	7,870	8,595

¹ Comprend les placements; la variation des prêts en cours n'est pas égale à la différence entre les sorties de fonds et les remboursements à cause des rectifications comptables de fin d'année.

Sous-section 2.—Régime monétaire

Billets en circulation.—L'évolution qui a fait qu'avant 1935 les billets de banque étaient devenus le principal moyen d'échange au Canada est décrite dans les pages 934-940 de l'*Annuaire* de 1938. Les principaux traits de cette évolution qui sont demeurés permanents sont esquissés dans l'*Annuaire* de 1941, pp. 823-824.

La Banque du Canada, au début de ses opérations, a pris à son compte les billets du Dominion alors en cours. Ceux-ci ont été remplacés dans la circulation publique et partiellement remplacés dans les réserves en espèces par des billets de la Banque ayant cours légal en coupures de \$1, \$2, \$5, \$10, \$20, \$50, et \$100. Les dépôts des banques à charte à la Banque du Canada ont permis d'achever le remplacement des anciens billets du Dominion de \$1,000 à \$50,000 utilisés autrefois comme réserves en espèces. La loi de 1934 sur les banques obligeait les banques à charte à réduire l'émission de leurs propres billets graduellement de 1935 à 1945 jusqu'à un montant n'excédant pas 25 p. 100 de leur